

VALORISATION

DÉCHETS ISSUS DE LA CONSTRUCTION : UNE GESTION COMPLEXE



© Gif Forner

ECT valorise et réutilise les terres du BTP en Aménagements – ECT Moissy Cramayel Parc de l'Arboretum.

Chaque année, le secteur du bâtiment concentre 46 millions de tonnes de déchets. La moitié est issue de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve. Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place pour gérer au mieux ces déchets ? Quelles sont les solutions pour les valoriser ? Quel rôle l'économiste a-t-il à jouer ?

Depuis 2012, les maîtres d'ouvrages ont pour obligation de réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition, pour les bâtiments présentant une surface de plancher supérieure à 1000 m² ou pour ceux ayant hébergé une ou plusieurs substances dangereuses. Le maître d'ouvrage doit dans ce cadre-là, référencer et quantifier tous les matériaux utilisés pour construire le bâtiment, dans l'objectif d'anticiper les actions d'une entreprise de démolition, et lui donner ainsi accès à toutes les possibilités mises à sa disposition : tri, recyclage, réemploi... La majorité de ces déchets (environ 72 %*) est minéral et inerte (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres et cailloux provenant de sites non pollués) et représente autant de matières premières à valoriser. Les déchets industriels banals (le bois non traité, les matières plastiques, les métaux, les peintures et les vernis, les emballages etc.) représentent en moyenne 26 %*, et les déchets dangereux 1,5 %*.

* Source : Service de l'Observation et des Statistiques de l'Environnement (SOEs), enquête sur les déchets produits par l'activité de la construction en France en 2008.



CYRIL PACAULT

ÉCONOMISTE ET CO-ASSOCIÉ
DU CABINET TOUZANNE
& ASSOCIÉS



LAURENT MOGNO

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
D'ECT

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Économiste et co-associé du cabinet Touzanne & Associés, Cyril Pacault est spécialisé dans la gestion des déchets de chantier. Pour lui, il est essentiel de toujours essayer de privilégier le réemploi des matériaux, de transformer le déchet en ressource. « *Cela fait partie du diagnostic déchet que d'éclairer le maître d'ouvrage sur les différentes possibilités de réemployer les matériaux* » explique-t-il. Il s'agit, d'une part, de préserver l'environnement, et d'autre part, de gagner en compétitivité pour les entreprises concernées. Réemployer un matériau permet en effet d'économiser en particulier des ressources épuisables extraites des carrières et de minimiser les impacts environnementaux liés. Réemployés, ces matériaux laissent aussi la place dans des sols qui pourront alors être mieux utilisés.

Les déchets non dangereux peuvent être recyclés dans des filières spécialisées qui les proposent à des industriels pour qu'ils les réintègrent dans leur processus de fabrication. Le métal, les ferreux, la fonte, l'aluminium, le verre, certains types de bois, le plâtre, la laine de verre, le carton, le papier, le plastique etc. font partie des matériaux les plus recyclés aujourd'hui.

« *Si le maître d'ouvrage a un projet de démolition et qu'en parallèle, il lance un projet de construction neuve et/ou de réhabilitation, nous faisons en sorte de proposer, dans le cadre de notre diagnostic déchets, le réemploi de matériaux ou équipements référencés et quantifiés dans le futur bâtiment démolit, de façon à les réintégrer dans la réflexion du projet futur. Ce qui était initialement un déchet dans le cadre de la démolition devient une ressource dans le cadre d'un autre projet. Là en termes d'économie circulaire, il n'y a pas mieux !* »

L'idée consiste également à développer une vision d'économie circulaire et à « penser local ». Le cabinet travaille par ailleurs avec des acteurs locaux pour éviter des bilans carbone importants sur la partie transport, le stockage mais aussi tout le traitement en amont du matériaux, et en aval du déchet.

QUID DES DÉCHETS DANGEREUX ?

L'élimination concerne les déchets qui n'ont pu être réemployés ou recyclés en nouvelles ressources. Ici encore des filières spécialisées traitent certains types de déchets ou les éliminent. Si on prend pour exemple l'amiante, deux possibilités existent : la vitrification (pour la faire disparaître, l'amiante est brûlée à une température très élevée). Le tarif de cette méthode peut être jusqu'à 7 à 10 fois supérieur au prix de traitement à la tonne initiale. Un traitement moins onéreux, certes, mais beaucoup moins vertueux, reste l'enfouissement. « *Hélas les clients voient davantage l'aspect économique que celui écologique ou environnemental, et ils nous demandent généralement de nous orienter vers l'enfouissement.* » Néanmoins, les filières spécialisées dans le traitement des déchets sont de plus en plus à cours de foncier disponible pour traiter les déchets par enfouissement. Les industriels ainsi que tous les acteurs de la construction sont amenés à trouver des solutions pour amoindrir la production de déchets, d'où l'idée de transformer le déchet en ressource.

L'IMPORTANCE DU TRI

Quel que soit le type de maîtrise d'œuvre, démolition, désamiantage ou construction, le tri des déchets sur le chantier est essentiel pour les réemployer ou les orienter vers la bonne filière. Cyril Pacault réalise un quantitatif très précis sur chacun de ses projets pour permettre à l'entreprise d'avoir une visibilité plus optimale et réduire ainsi au maximum ses déchets, et donc ses dépenses. « *Nous devons être force de proposition vis-à-vis de nos maîtres d'ouvrage notamment pour trier au maximum les déchets sur chantier. Cela a un coût mais derrière on s'y retrouve, les chantiers sont plus propres, beaucoup moins accidentogène et leur gestion s'en trouve simplifiée.* » Le tri des déchets permet pour chaque matériau de bénéficier d'une solution de traitement individualisé et d'un tarif approprié, alors que le tarif maximum de l'élimination est appliqué en cas de non-tri. Anticiper permet ainsi de réduire les coûts jusqu'à 30 % sur le seul volet de gestion des déchets.



© Gif Forner

ECT valorise et réutilise les terres du BTP en Aménagements – Villeneuve-sous-Dammartin.